

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 25 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 Février à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	19 Février 2019
Affichage le :	26 février 2019
Nombre de membres en exercice : 34 Nombre de présents : 22	PRÉSENTS : Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Thierry BARRON, Jean-Luc BERNARD, Mickaël BERTARINI, Bernard BOUVARD, Marie-France BOUVIER, Jean-Dominique BUFFARD, Gérard CARRAZ, Roland CHAPUIS, Guy DUCHENE, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI, André JENOUDÉ, Thierry LEBRETON, Cédric NICOD, Louis PARSUS, Jacques POMIES, Claude ROZ, Sébastien TRASSAERT.
Absents :	Nathalie BARTJHELET, Gilbert BRUN, Christian BUGNOD, Eric BULLE, Edwige CALLAMAND, Patrick LE LOUP, Rosamund LOVE, Roger NICOLLET
Absents excusés :	Adrien BAVOUX a donné pouvoir à Michel BOUQUEROD Liliane LAZZAROTTO a donné pouvoir à Marie-France BOUVIER Serge PIOTTON a donné pouvoir à Frédéric BRIDE Valérie ROUX a donné pouvoir à Jean-Jacques IONI
Secrétaire de séance :	Marie-France BOUVIER

Approbation du dernier conseil municipal.

OBJET :	Ouverture de crédits
	Délibération N°013-2019-25-02

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'afin de régler la facture d'investissement reçue avant le vote du budget il convient d'ouvrir un nouveau crédit sur l'exercice 2019 :

Compte 21318 : Barrière à Villechantria Entreprise ROZ Lionel pour un montant de 2409.00 € TTC
 Monsieur Claude ROZ, partie prenante dans cette affaire, sort de la salle et ne prend ni part au débat, ni au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 25 voix pour

DECIDE de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

Compte 21318 : + 2409.00 €

DIT que les crédits seront portés au budget 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

OBJET :	Travaux agence postale
	Délibération N°014-2019-25-02

Monsieur le Maire rappelle que la poste subventionne à hauteur de 20 000.00 € les travaux concernant l'agence postale. Ces travaux vont se faire du 11 au 18 mars prochain. Pendant ces travaux, l'agence postale sera fermée du lundi 11 mars au samedi 16 mars inclus afin de procéder à la réfection de ce local. Les travaux concernent la création d'un WC privatisé, la peinture et l'aménagement de l'agence.

Les entreprises GALLET, DARLAY et PHIL ELEC ont établi des devis pour ces travaux :

- Entreprise GALLET : 4 187.84 € HT soit 5 025.41 € TTC pour les WC secrétariat
 3 321.88 € HT soit 3 986.26 € TTC pour la réfection de l'agence postale
 4 887.15 € HT soit 5 864.58 € TTC pour la réfection des WC publics
- Entreprise DARLAY : 3 483.38 € HT soit 4 418.06 € TTC pour les WC
- SAS PHIL ELEC : 610.80 € HT soit 732.96 € TTC pour les WC

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'acter ces devis

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

ACCEPTE les devis proposés concernant la création des WC et la réfection de l'agence postale soit

- Entreprise GALLET : 4 187.84 € HT soit 5 025.41 € TTC pour les WC secrétariat
3 321.88 € HT soit 3 986.26 € TTC pour la réfection de l'agence postale
4 887.15 € HT soit 5 864.58 € TTC pour la réfection des WC publics
- Entreprise DARLAY : 3 483.38 € HT soit 4 180.06 € TTC pour les WC
- SAS PHIL ELEC : 610.80 € HT soit 732.96 € TTC pour les WC

DIT que les factures acquittées seront transmises au service comptabilité de la Poste

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

OBJET :	Travaux salle des Fêtes St Julien
	Délibération N°015-2019-25-02

Monsieur le Maire présente le devis de la Société DELLIERE Elec concernant le projet de chauffage /climatisation de la salle des fêtes de Saint Julien. Cette société préconise un chauffage /climatisation pour un montant de 58 778.30 € HT soit 70 533.96 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis de l'entreprise DELLIERE Elec pour l'installation d'un chauffage/climatisation à la salle des Fêtes de St Julien pour un montant de 58 778.30 € HT soit 70 533.95 € TTC

SOLLICITE des aides auprès des organismes compétents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

OBJET :	Travaux ONF 2019
	Délibération N°016-2019-25-02

Monsieur le Maire lit les programmes d'actions et les devis concernant les travaux de maintenance, de dépressage et nettoyage pour l'année 2019 émis par l'ONF. Ces travaux concernent les communes déléguées comme suit :

Programme d'action 2019 :

Bourcia secteur la Boissière pour un montant de 1 570.00 € HT pour un entretien parcellaire

Devis pour travaux sylvicoles 2019 :

Louvenne pour un montant de 3 637.00 € HT soit 4 000.70 € TTC pour des travaux de plantation

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix contre 1 abstention et 19 pour

ACCEPTE les travaux de maintenance proposés par l'ONF pour les montants suivants :

Programme d'action 2019 :

- Bourcia secteur la Boissière pour un montant de 1 570.00 € HT pour un entretien parcellaire

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Devis pour travaux sylvicoles 2019 :

- Louvenne pour un montant de 3 637.00 € HT soit 4 000.70 € TTC pour des travaux de plantation

DIT que les crédits seront portés au budget 2019 comme suit :

- Fonctionnement : 1 570.00 € HT
- Investissement : 3 637.00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et à procéder aux écritures comptables nécessaires.

OBJET :	Fonds de concours 2019
	Délibération N° 017-2019-25-02

La Communauté de Communes Petite Montagne a fait parvenir une convention relative aux travaux de voirie pour l'année 2018 pour une somme de 26 932.80 € HT. Cette convention comprend les travaux suivants :

- Rue du Lavoir pour 3 382.63 €
- Rue des Vignes pour 1 614.57 €
- Rue Lezay Marnésia pour 19 910.06 €
- Route de la Boissière pour 2 025.54 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE la convention proposée par la Communauté de Communes Petite Montagne relative aux travaux de voirie pour l'année 2018 pour un montant de 26 932.80 € HT

ACCEPTE de régler à la Communauté de Communes Petite Montagne la somme de 13 466.40 € soit 50 % des travaux de voirie pour l'année 2018

DIT que cette somme sera inscrite au budget 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

OBJET :	Attributions de compensation 2018 et 2019
	Délibération N°018-2019-25-02

La Communauté de Communes Petite Montagne à envoyer les notifications concernant les attributions de compensation Pour l'année 2018, l'attribution de compensation s'élève à 41 057.00 €
 Pour la prévisionnelle de l'année 2019, l'attribution de compensation s'élève à 41 057.00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE les notifications concernant les attributions de compensation pour l'année 2018 et la prévisionnelle pour l'année 2019.

Pour l'année 2018, l'attribution de compensation s'élève à 41 057.00 €

Pour la prévisionnelle de l'année 2019, l'attribution de compensation s'élève à 41 057.00 €.

DIT que cette somme sera inscrite au budget 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

OBJET :	SIDEC – Eclairage public
	Délibération N°019-2019-25-02

Le SIDEC a envoyé un plan de financement prévisionnel concernant l'estimation pour l'éclairage public sur la commune déléguée de St Julien. Ce plan de financement est estimé à la charge de la commune à 15 671.22 € soit 50 % des travaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE le plan de financement est estimé à la charge de la commune à 15 671.22 € concernant l'éclairage public sur la commune déléguée de St Julien

DIT que cette somme sera inscrite au budget 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

OBJET :	SIDEC – Ferme BOUVARD
	Délibération N°020-2019-25-02

Monsieur le Maire expose,

Conjointement à une extension du réseau de distribution électrique de la ferme BOUVARD, il apparaît nécessaire de procéder à l'extension du réseau d'éclairage public (opération n°19 30011) et la pose d'infrastructure destinées à accueillir le réseau de télécommunication (opération n°19 39003).

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communalisations Du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a charge.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIDEC n°1950 du 24 novembre 2018 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Eclairage public.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le programme de travaux et notamment les conditions de participation financières résumées ci-dessous :

Nature des travaux	Montant de l'opération en €	Participations en €	Montant SIDEC en €	Participation collectivité en €	Avance de la collectivité sur participation
Eclairage public	858.26		214.57	643.69	510.00
Génie Civil - orange	1 978.06		0	1 978.06	1 580.00
MONTANT TOTAL	2836.32		217.57	2 621.75	2 090.00

SOLLICITE l'obtention d'une participation au SIDEC de 25,00 % du montant aidé de l'opération d'éclairage public soit 214.57 €

PREND acte que la part de la collectivité, estimée à 2 2621.75 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :

- A hauteur de 80 % avant le commencement des travaux
- Le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.

AUTORISE le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10 % du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,

S'ENGAGE en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10 % à réaliser le financement complémentaires qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte de réajustement des diverses participations

AUTORISE Monsieur le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet.

DIT que les dépenses liées à la présente décision seront payées sur le budget principal.

OBJET :	Ancienne gendarmerie – Audit énergétique
	Délibération N°023-2019-25-02 annule et remplace Délibération N°021-2019-25-02

La commune de Val Suran a décidé d'engager la réhabilitation BBC de l'ancienne gendarmerie de Saint Julien sur Suran en 5 logements locatifs et 1 local associatif.

Concernant le chauffage du bâtiment, la commune s'interroge sur le système à mettre en œuvre : chaudière collective à granulés de bois ou par géothermie

Aussi, pour alimenter cette réflexion et les aider à faire leur choix, les élus ont décidé de faire réaliser un audit énergétique de ce bâtiment.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de réaliser un audit énergétique du bâtiment de l'ancienne gendarmerie, suivant le cahier des charges établi par la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'ADEME,

SOLLICITE de Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté une aide financière à hauteur de 35 % du montant HT de l'audit énergétique,

SOLLICITE de Madame la Directrice régionale de l'ADEME une aide financière à hauteur de 35 % du montant HT de l'audit énergétique

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATIONS	MONTANT HT	DESIGNATIONS	MONTANT
Diagnostic énergétique	3 900.00 €	ADEME (35%)	1 365.00 €
		Conseil régional (35%)	1 365.00 €
		Autofinancement	1 170.00 €
TOTAL	3 900.00 €	TOTAL	3 900.00 €

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des aides publiques

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

OBJET :	Travaux ancienne gendarmerie
	Délibération N°024- 2019-25-02 annule et remplace Délibération N°022-2019-25-02

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement concernant la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte le nouveau projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Saint Julien

ARRETE les modalités de financement à 730 709,49 € HT

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATIONS	MONTANT HT	DESIGNATIONS	MONTANT
Désamiantage	50 482.00 €	ETAT	257 593.35 €
Travaux pour réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en 5 logements locatifs et 1 local associatif BBC	531 422.49 €	Fonds européens LEADER	
Rampe d'accès PMR pour local associatif	8 805.00 €	Conseil Départemental	25 000.00 €
Chauffage par géothermie et production ECS thermodynamique	140 000.00 €	Conseil Régional	100 000.00 €
		ADEME/FEDER sur géothermie	
		Autofinancement	348 116.14 €
TOTAL	730 709.49 €	TOTAL	730 709.49 €

SOLLICITE l'état pour bénéficier d'une subvention

SOLLICITE le Conseil Départemental pour bénéficier d'une subvention

SOLLICITE le Conseil Régional pour bénéficier d'une subvention

SOLLICITE une subvention au titre des fonds européens LEADER

SOLLICITE l'ADEME pour bénéficier d'une subvention sur la géothermie

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cette opération

OBJET :	Actes administratifs
	Délibération N°025-2019-25-02

Comme il avait évoqué lors d'un précédent conseil, Monsieur le Maire rappelle qu'un notaire va travailler sur les actes administratifs en retard. Pour valider ces documents, il convient de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de signer ces documents. Vu l'ampleur du travail, ces actes seront payants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

OBJET :	Préemption – parcelle Villechantria
	Délibération N°026-2019-25-02

Maître Paul JOUFFROY informe la commune qu'un administré vend une parcelle cadastrée ZD 56 d'une contenance de 10 ares 50 ca sur la commune déléguée de Villechantria au Nainglard. Il convient au conseil de savoir si la commune envisage de préempter sur cette parcelle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

REFUSE de préempter sur la parcelle cadastrée ZD56 au Nainglard sur la commune déléguée de Villechantria.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

OBJET :	MAM
	Délibération N°027-2019-25-02

Monsieur le Maire relate aux conseillers la rencontre avec les MAM concernant le projet des travaux du bâtiment. Il a été convenu en commun accord que le loyer s'élèverait à hauteur de 300.00 € par mois. Monsieur le Maire présente un plan de financement établi par l'architecte qui s'élève à 292 000.00 € TTC hors subvention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE que le loyer des MAM s'élève à hauteur de 300.00 € par mois.

ACTE le plan de financement établi par l'architecte d'un montant de 292 000.00 € TTC hors subvention

DECIDE de réaliser de rénovation et extension du bâtiment des MAM

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

OBJET :	SOGEDO
	Délibération N°028-2019-25-02

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il faudrait installer des compteurs d'eau auprès de chaque appartement situé au 49 rue des Ecoles. Chaque locataire aurait son propre compteur d'eau ce qui leur permettrait de gérer leur consommation d'eau.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE d'installer des compteurs individuels à chaque appartement

AUTORISE Monsieur le Maire à demander un devis auprès de la SOGEDO

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

OBJET :	Demande de subvention exceptionnelle : Sortie au Centre Eden du Cuisery
	Délibération N°029-2019-25-02

L'école de Saint Julien à faire parvenir une demande de subvention exceptionnelle pour une sortie au centre Eden du Cuisery sur le thème de l'astrologie pour les classes de CM1 et CM2. Après recherche, huit enfants de Val Suran sont concernés par cette sortie. Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 50.00 € par enfant soit 50 % du séjour.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle à l'école de Saint Julien pour huit enfants de la commune à hauteur de 50.00 € par enfant soit 50 % du coût du séjour

DIT que cette somme sera inscrite sur le budget 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

OBJET :	Demande de subvention – BTP CFA

Une demande d'aide du BTP CFA de l'Ain afin de soutenir une action de formation auprès des jeunes en apprentissage dans le Bâtiment et des Travaux Publics. Dans la commune, il a été répertorié un jeune participant à cette formation. Monsieur le Maire demande aux conseillers de définir ou non un montant de subvention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

DEMANDE de recenser les jeunes susceptibles de bénéficier de cette subvention.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet de fusions de communautés de communes : Monsieur le Préfet a envoyé un courrier afin d'informer les mairies d'un projet de fusions entre les communautés de communes d'Orgelet, Petite Montagne, Jura Sud et Pays des Lacs.
- Fête patronale : Cette année, la salle des Fêtes est louée pour le week-end du 24 et 25 août prochain. Monsieur le Maire propose que la fête se fasse sur la place de Saint Julien.
- Le Foyer Rural remercie la commune pour sa mise à disposition de la salle des Fêtes le samedi 19 janvier.
- Le tiers-lieux :
- Madame Josiane CARRETIÉ explique qu'une permanence de la Maison des Services Au Public (MSAP) sera installée dans la salle du conseil de la mairie à raison de 3 demi-journées par semaine afin accueillir et d'aider les administrés dans leurs démarches administratives.
- Etable de Monsieur + : Cette association va devoir quitter leur local situé sur la commune délégué de Louvenne fin juin. Pour qu'il puisse continuer leur activité, il recherche un nouveau local.
- Distribution du courrier : plusieurs conseillers se plaignent concernant la distribution du courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.



Le Maire,
F. BRIDE